

**COMMUNE
DE
FEROLLES
45150**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 décembre 2016, s'est réuni le vendredi 06 janvier 2017 à 20 heures 30, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS,

Maire de Férolles.

Présents : M. BERTRAND L., M. BOCQUEZ O., M. BOITARD J.F., Mme BRILLANT N., M. DELALOY P., M. FARDEAU B., Mme MARPEAUX J., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., M. SORET R., Mme THÉBAULT S.

Absents : Mme JANVRIN A.M. qui a donné pouvoir à M. DUPUIS D., M. LEBOEUF A., Mme VASSEUR V. qui a donné pouvoir à Mme MARPEAUX J.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. FARDEAU Bruno est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UN LOCAL COMMERCIAL

Lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 octobre 2016, la délibération n°7-52-2016, a ordonné la consultation pour maîtrise d'ouvrage de la création d'un bâtiment à usage commercial. Cette consultation a permis d'affiner le budget nécessaire pour la réalisation d'un tel projet. Une enveloppe de 380 000 € HT (construction, aménagement et frais de maîtrise d'œuvre compris) s'avère nécessaire pour rendre efficient cet investissement en faveur de l'aménagement communal, du développement économique de notre territoire et surtout du retour d'un réel service de proximité pour les habitants en général et pour les personnes dépendantes en particulier.

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet est éligible à plusieurs fonds de soutien et propose de faire les démarches nécessaires pour déposer les dossiers d'aide financière auprès des différents partenaires.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite plusieurs demandes de subvention :

- auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) ;
- auprès du Département, au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal ;
- auprès de la Région, via le contrat régional de solidarité territorial (CRST) du Pays Sologne Val Sud au titre du fonds de soutien du commerce de proximité.

Autorise Monsieur le Maire à revêtir les dossiers de demande de subvention de sa signature.

MODALITÉS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF, DE LA TRÉSORERIE, DES PERSONNELS ET DES ARCHIVES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALSOL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'extension de la Communauté de Communes des Loges par l'intégration des communes membres de la Communauté de communes Valsol, cette dernière a été dissoute au 31 décembre 2016. Il convient donc de délibérer sur les modalités de dissolution notamment en ce qui concerne la répartition de l'actif, de la trésorerie, des personnels et des archives de la Communauté de Communes Valsol.

Monsieur le Maire donne lecture des principes et modalités de répartition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide l'ensemble des propositions énoncées.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme MARPEAUX fait part du mécontentement de certains administrés quant au ramassage des ordures ménagères par le SICTOM. Ce dernier n'ayant pas collectés les poubelles dont le couvercle n'était pas totalement fermé.